



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

COMpte-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 2 AVRIL 2019

M. Jean-Marc BURRUS, Maire, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et à l'assistance. Il propose de désigner Mme Rolande BARADEL, Secrétaire Générale de la Mairie, comme secrétaire de séance.

Il présente les excuses des membres du conseil municipal empêchés d'assister à cette séance ainsi que les pouvoirs qu'ils ont donnés.

M. José GOMES, pouvoir à M. Jean-Pierre MAIRE

M. René HAUSWALD, pouvoir à Mme Agnès HENRICHS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Avant de commencer la séance il propose une minute de silence en hommage à M. Claude SCHMITT, ancien maire, décédé le 11 mars dernier.

013-2019 - Approbation du compte-rendu de la séance du 25 Janvier 2019

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Mme Agnès HENRICHS et M. Philippe DORGLER absents lors de la dernière séance)

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 Janvier 2019.

Celui-ci est passé à la signature des présents.

014-2019 - Compte de gestion 2018 du budget annexe Lotissement Les Prés Pierre

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, Madame Jocelyne ZENNER, adjointe, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ; les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer

dans ses écritures ;

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité,

Le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

015-2019 – Compte administratif 2018 du budget annexe Lotissement Les Prés Pierre

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2018 approuvant le budget primitif,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire ;

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Madame Jocelyne ZENNER, expose le compte administratif,

Madame Agnès HENRICHES, demande qu'il y ait au moins 2 sinon 3 commissions des finances avant le vote du budget, dont une consacrée à l'examen du compte administratif par rapport au budget de l'année précédente, c'est pourquoi elle et son équipe s'abstiendront pour le vote des comptes administratifs.

Monsieur le Maire répond que la commission des finances préalable au vote des budgets était élargie à l'ensemble du conseil municipal.

Madame Jocelyne ZENNER, précise que lors de cette commission, les chiffres du budget 2018 ainsi que les chiffres du compte administratif 2018 étaient présentés ligne par ligne et que chaque conseiller pouvait faire part de leurs interrogations et de leurs demandes d'explication.

Après discussions, Mme ZENNER propose de passer au vote.

M. le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins quatre absentions (M. Agnès HENRICHES – Mme Andrée MANCHON – M. Philippe DORGLER – M. René HAUSWALD, par procuration)

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses – Exercice 2018	2 733.56
Recettes - Exercice 2018	83 873.63

EXCEDENT - Exercice 2018	81 140.07
DEFICIT – Exercice 2017	- 81 140.07
Résultat cumulé 2017+2018	0
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses - Exercice 2018	14 188.94
Recettes – Exercice 2018	1 006.65
DEFICIT - Exercice 2018	- 13 182.29
EXCEDENT – Exercice 2017	61 829.71
Résultat cumulé 2017+2018	48 647.42
Résultat de clôture 2018	48 647.42

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

016-2019 – Clôture du budget annexe Lotissement Les Prés Pierre et affectation du résultat au budget général de la commune

La vente de tous les lots du lotissement Les Prés Pierre étant terminée, Madame Jocelyne ZENNER, adjointe, signale à l'assemblée que ce budget n'a plus lieu d'exister et qu'il faut clôturer ce dernier.

Elle expose qu'à l'issue de la gestion 2018, on constate un excédent d'investissement de 48 647.42 euros.

Afin de permettre à Monsieur le Trésorier de procéder à la clôture définitive des comptes, elle propose d'affecter l'excédent du budget annexe du lotissement Les Prés Pierre au budget principal.

Sur proposition de Madame Jocelyne ZENNER, adjointe,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la clôture du budget annexe du Lotissement Les Prés Pierre

AFFECTE le résultat de l'excédent global d'investissement de 48 647.42 € au compte R 001 du budget principal.

017-2019- Compte de gestion 2018 du Budget Eau/Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, Madame Jocelyne ZENNER, Adjointe, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ; les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité,

Le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

018-2019 - Compte administratif 2018 du budget Eau/Assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2018 approuvant le budget primitif,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire ;

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Madame Jocelyne ZENNER, adjointe, expose le compte administratif.

Madame Agnès HENRICHS, rappelle que c'est le dernier compte administratif concernant l'assainissement qui sera voté, suite au transfert des compétences assainissement à la Communauté de Communes puis au SDEA. Elle regrette qu'avant la mutualisation de l'assainissement, la commune de Sainte Croix n'ait pas réussi à obtenir de Ste Marie, le raccordement des habitants des Halles au réseau assainissement collectif.

Elle rappelle que la Commune de Ste Croix avait effectué le raccordement des habitants de St Blaise au réseau collectif et qu'en contrepartie la Commune de Ste Marie devait effectuer le raccordement des halles, ce qui n'a jamais été fait.

Après discussions, Mme Jocelyne ZENNER propose de passer au vote.

M. le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins quatre absentions (M. Agnès HENRICHES – Mme Andrée MANCHON – M. Philippe DORGLER – M. René HAUSWALD, par procuration)

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses – Exercice 2018	331 739.16
Recettes - Exercice 2018	358 923.77
EXCEDENT- Exercice 2018	27 184.61
EXCEDENT- Exercice 2017	94 708 13
Résultat cumulé : 2017+2018 (- 1 238.04 reversé au BP – suite transfert assainissement)	120 654.70
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses - Exercice 2018	393 550.72
Recettes – Exercice 2018	420 595.80
EXCEDENT - Exercice 2018	27 045.08
EXCEDENT - Exercice 2017	188 604.62
Résultat cumulé : 2017+2018 (- 51 733.85 reversé au BP – suite transfert assainissement)	163 915.85
Résultat de clôture 2018	284 570.55

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

019-2019 - Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget Eau

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M49, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés

postérieurement,

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Considérant que suite au transfert de la compétence « Assainissement » à la Communauté de Communes du Val d'argent puis au SDEA, le résultat du budget assainissement de 2018 a été intégré dans le budget principal par délibération n° 85 du 10 décembre 2018 ;

Ayant entendu l'exposé de Mme Jocelyne ZENNER, adjointe,

Sur proposition de Madame Jocelyne ZENNER, adjointe

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Affecte les résultats 2018 comme suit :

Calcul du report à nouveau à partir du CA 2018	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018	120 654.70
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2018	163 915.85
Restes à Réaliser 2017- DEPENSES	0
Restes à Réaliser 2017- RECETTES	0
Montant à déduire nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement C/1068	0
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	120 654.70
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	163 915.85

020-2019 - Budget primitif 2019 Eau

Mme Jocelyne ZENNER, Adjointe aux finances, présente le budget primitif Eau par chapitre.

Elle demande à l'assemblée s'il y a des questions par rapport à ce budget déjà étudié en commission des finances élargie au conseil municipal du 20 mars 2019.

Sur proposition de Madame Jocelyne ZENNER et avis de la commission des finances en date du 20 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif Eau de l'exercice 2019 tel que présenté, par chapitre en euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 323 567.51 €

RECETTES : 323 567.51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 246 242.54 €
RECETTES : 246 242.54 €

DECIDE la réalisation au cours de l'année 2019 des travaux d'équipement et des acquisitions figurant à la section d'investissement du budget ;

DECIDE l'attribution des travaux, selon les procédures du Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom de la commune, les différents marchés, contrats ou conventions à intervenir ainsi que les contrats d'emprunts inscrits dans le budget.

021-2019 - Compte de gestion 2018 du budget annexe Forêt

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, Monsieur Thierry CONRAUX, Adjoint, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ; les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité,

Le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

022-2019 – Compte Administratif 2018 du budget annexe Forêt

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2018 approuvant le budget primitif,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire ;

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur Thierry CONRAUX, adjoint, expose le compte administratif.

M. le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins quatre absentions (M. Agnès HENRICHS – Mme Andrée

MANCHON – M. Philippe DORGLER – M. René HAUSWALD, par procuration)

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses – Exercice 2018	240 868.63
Recettes – Exercice 2018	327 816.95
EXCEDENT Exercice 2018	86 948.32
EXCEDENT Exercice 2017	199 906.94
Résultat cumulé 2017 + 2018	286 855.26
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses – Exercice 2018	4 560.84
Recettes – Exercice 2018	85 000.00
EXCEDENT – Exercice 2018	80 439.16
EXCEDENT – Exercice 2017	6 744.36
Résultat cumulé 2017 + 2018	87 183.52
Résultat de clôture 2018	374 038.78

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

023-2019 – Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe Forêt

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Ayant entendu l'exposé de Madame Jocelyne ZENNER, adjointe,

Sur proposition de Monsieur Thierry CONRAUX, adjoint,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Affecte les résultats 2018 comme suit :

Calcul du report à nouveau à partir du CA 2018	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018	286 855.26
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2018	87 183.52
Montant à déduire nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement C/1068	0
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	286 855.26
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	87 183.52

024-2019 - Budget primitif annexe 2019 Forêt

Monsieur Thierry CONRAUX, Adjoint, présente le budget primitif Forêt par chapitre. Il demande à l'assemblée s'il y a des questions par rapport à ce budget, déjà étudié en commission des finances élargie au conseil municipal du 20 mars 2019.

Madame Agnès HENRICHS, trouve très bien que le montant de la vente de la maison forestière est pu être reversé sur le budget de la commune, contrairement à ce qui lui avait été indiqué l'année dernière. Le budget annexe forêt avait été constitué par son équipe en espérant des va-et-vient d'argent, celui-ci ayant été subventionné par le budget principal suite à la tempête de 1999, elle trouvait tout à fait normal que le mouvement inverse puisse ce faire.

Concernant les investissements du budget forêt, elle s'étonne qu'il soit prévu la réfection de deux chemins forestiers. Elle remarque que depuis 5 ans, la commune a beaucoup investi dans les chemins forestiers alors que suite à l'information de Mme ZENNER lors de la commission des finances il n'y aurait plus de DETR pour ces travaux. Elle précise et rappelle qu'il n'y a pas d'obligations d'entretien sur les chemins forestiers mais qu'il y a une obligation d'entretien sur la voirie communale et qu'il n'y a pas eu d'investissements sur celle-ci ces dernières années.

Madame Roxane HERMENT, précise qu'il y a des habitants qui empruntent ces chemins, qu'ils payent des impôts et que cela doit être pris en compte.

Madame Jocelyne ZENNER précise que la politique actuelle pour la DETR est de favoriser des projets structurants, mais cela n'empêche pas que les chemins forestiers ou ruraux doivent être entretenus.

Après discussions,

Monsieur Thierry CONRAUX, propose de passer au vote,

Sur proposition de M. Thierry CONRAUX, Adjoint, et avis de la commission des finances du 20 mars 2019

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif annexe "forêt", pour l'exercice 2019, tel que présenté, par chapitre en euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 384 855.26 €
RECETTES : 384 855.26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :	87 183.52 €
RECETTES :	87 183.52 €

DECIDE la réalisation au cours de l'année 2019 des travaux d'équipement et des acquisitions figurant à la section d'investissement du budget ;

AUTORISE M. le Maire à signer au nom de la commune, les différents marchés, contrats et conventions à intervenir concernant l'exploitation et l'entretien de la forêt communale.

025-2019 - Compte de gestion 2018 du Budget général de la Commune

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, Madame Jocelyne ZENNER, adjointe, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ; les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité,

Le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

026-2019 - Compte administratif 2018 du Budget général de la Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2018 approuvant le budget primitif,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire ;

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Madame Jocelyne ZENNER, adjointe, expose le compte administratif.

Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins quatre absentions (M. Agnès HENRICHS – Mme Andrée MANCHON – M. Philippe DORGLER – M. René HAUSWALD, par procuration)

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses – Exercice 2018	1 149 187.03
Recettes - Exercice 2018	1 316 842.86
EXCEDENT Exercice 2018	167 655.83
EXCEDENT Exercice 2017	509 890.21
Résultat cumulé : 2017+2018 (+ 1 238.04 suite au transfert du résultat du budget assainissement)	678 784.08
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses - Exercice 2018	313 939.04
Recettes – Exercice 2018	369 318.21
EXCEDENT - Exercice 2018	55 379.17
DEFICIT - Exercice 2017	- 91 485.01
Restes à réaliser 2018	0
Résultat cumulé : 2017+2018 (+ 51 733.85 suite au transfert du résultat du budget assainissement)	15 628 01
Résultat de clôture 2018	694 412.09

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

VOTE et ARRETE

les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

027-2019 - Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget général de la Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Ayant entendu l'exposé de Madame Jocelyne ZENNER, adjointe,

Sur proposition de Madame Jocelyne ZENNER, adjointe,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Affecte les résultats 2018 comme suit :

Calcul du report à nouveau à partir du CA 2018	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018	678 784.08
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2018	15 628.01
Montant à déduire nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement C/1068	
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	678 784.08
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 628.01

028-2019 – Vote des taux des trois taxes de l'année 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi de finances,

Il est proposé de fixer les taux communaux d'imposition pour l'année 2019 par reprise des taux de l'année 2018, soit

Taxes	Taux 2018	Taux 2019	Base prévisionnelle	Produit fiscal attendu en euros
TH	11,79 %	11,79 %	2 063 000	243 228
TFB	14,20 %	14,20 %	2 160 000	306 720
TFNB	57,44 %	57,44 %	70 600	40 553
Total				590 501

Monsieur Philippe DORGLER demande s'il y a eu compensation de l'état, suite à la baisse de la taxe d'habitation.

Madame Jocelyne ZENNER répond que oui, à l'euro près.

Monsieur le Maire propose de passer au vote,

Sur proposition de M. le Maire,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, en date du 20 mars 2019

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE les trois taux des impôts locaux 2019 selon le tableau exposé ci-dessus.

Le Maire, le trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

029-2019 - Budget primitif 2019 de la Commune

Mme Jocelyne ZENNER, Adjointe, présente le budget primitif de la commune par chapitre. Elle demande à l'assemblée s'il y a des questions par rapport à ce budget, déjà étudié en commission des finances élargie au conseil municipal du 20 mars 2019.

Madame Agnès HENRICHES, estime que les dépenses de fonctionnement sont excessivement gonflées, remarque qu'elle avait déjà émise lors de la commission des finances préalable au vote du budget. Monsieur le Maire et Madame Jocelyne ZENNER, précise que les réponses ont déjà été apportées en commission des finances élargie au conseil municipal et que ce budget a été soumis au Trésorier qui n'a émis aucune remarque.

Concernant les investissements, Madame Agnès HENRICHES remarque qu'aucun investissement n'est prévu pour la voirie, notamment, l'entrée de la Stimbach, la rue du Maréchal Leclerc et la rue du Grand-Rombach. Elle a peur que la commune de Sainte Croix Aux Mines prenne beaucoup de retard, dans l'investissement au niveau des voiries pour entretenir le patrimoine communal.

Elle s'étonne du projet d'investissement pour l'acquisition et l'installation de toilettes publiques à l'emplacement de l'ancienne gare routière. Mise à part le projet coûteux, elle estime qu'il n'est pas judicieux d'installer des toilettes qui ne manquent à personne à cet endroit-là, bloquant ainsi un immeuble où il y aurait une possibilité d'attirer une activité économique en y installant par exemple un commerce, ou alors de vendre le bâtiment qui ne rapporte pas beaucoup d'argent à la commune. Madame Jocelyne ZENNER répond que ce choix a été fait car contrairement à l'avis de Mme HENRICHES, il y a un grand manque de toilettes publiques sur la commune notamment lors du patchwork. Elle précise qu'il y a également beaucoup de personnes de passage qui utilisent les toilettes de la mairie. Madame Marie-Christine SALBER précise que des toilettes à cet endroit ne pourront être qu'appréciées, notamment lors du marché du samedi matin et que l'investissement n'est pas si coûteux vu la qualité de l'installation.

Monsieur le Maire ajoute que des toilettes publiques pour une commune de 2000 habitants n'est pas du superflu.

Après discussions, Madame Jocelyne ZENNER propose de passer au vote.

Sur proposition de Mme Jocelyne ZENNER et avis de la commission des finances du 20 mars 2019, Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mme Agnès HENRICHES – Mme Andrée MANCHON - M. Philippe DORGLER et M. HAUSWALD, par procuration)

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2019 tel que présenté, par chapitre en euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :	1 972 380.38 €
RECETTES :	1 972 380.38 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :	804 742.92 €
RECETTES :	804 742.92 €

DECIDE et autorise le transfert du résultat du budget annexe du lotissement Les Prés Pierre de 64 275.43 € au budget principal au 001 – Excédent d'investissement reporté, afin de clôturer ce budget annexe ;

DECIDE la réalisation au cours de l'année 2019 des travaux d'équipement et des acquisitions figurant à la section d'investissement du budget ;

DECIDE l'attribution des travaux, selon les procédures du Code des Marchés Publics,

DECIDE d'accorder au personnel communal toutes les indemnités et primes dont le versement est autorisé par des textes réglementaires, au taux en vigueur, et ce dans la limite de celles dont bénéficient les agents des différents services de l'Etat.

DECIDE que les avantages de rémunération prévus pour les agents titulaires s'appliquent automatiquement aux agents non titulaires et stagiaires.

DECIDE d'imputer en section d'investissement les biens meubles présentant un caractère de durabilité et dont la valeur unitaire TTC est supérieure ou égale à 500 euros.

AUTORISE M. le Maire à signer au nom de la commune, les différents marchés, contrats ou conventions à intervenir ainsi que les contrats d'emprunts inscrits dans le budget.

a - Vote des subventions

Mme Jocelyne ZENNER présente le tableau des subventions, elle demande à M. Rémy VOINSON, Président de la Société de Pêche de se retirer avant le vote,

Sur proposition de Mme Jocelyne ZENNER, Adjointe

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2019

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ETABLIT la liste des subventions qui seront allouées en 2019 selon le tableau ci-dessous :

LISTE DES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2019	EUROS	IMPUTATIONS
1 - SOCIETES COMMUNALES :		
Ecole de musique 2019 (même subvention que le département)		65 74
Jeunes licenciés sportifs foot (même subvention que le département)		65 74
A.A.P.P.M.A. Ecole - Sté de Pêche Ste Croix Aux Mines	300.00	65 74
Comité de Jumelage Ste Croix-aux-Mines/Pluduno	1 000.00	65 74
2 – SOCIETES DU CANTON :		
SPA (convention de fourrière) 080.X 1955	1 564.00	65 74
Office de tourisme lots maisons fleuries	1 488.00	65 738
Ste d'Histoire du Val de Lièpvre	30.00	65 74
Association des Œuvres Scolaires du Val de Lièpvre	200.00	65 74
OSJC Animation été - 18 euros par élève		
3 – SOCIETES HORS CANTON :		
Groupe de Secours Catastrophe Français	100.00	65 74

4 – SUBVENTIONS SCOLAIRES	Jours	Elèves		
6 euros /jour/élève				
Ecole maternelle Ste Croix – Sortie classe verte			720.00	65 737
GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE :	Agents	Euros		
Subv. actions sociales PERSONNEL	9	85	765.00	65 738
SUBVENTION AU BUDGET CCAS			15 000.00	65 7362
Somme inscrite au budget :			31 000.00	
TOTAL SUBVENTIONS :			28 167.00	
Somme à disposition du Conseil Municipal			2 833.00	
Article 65737			3 000.00	
Article 65738			3 000.00	
Article 6574			10 000.00	
Article 65 7362			15 000.00	

M. VOINSON réintègre la séance.

b - Fixation de la liste du bois de service

Sur proposition de Monsieur Thierry CONRAUX, Adjoint,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE la liste du bois de service au titre de 2019 comme suit :

1 - Bois de service ONF et Sociétés locales :	Stères
O.N.F.	
Chef de triage (transport à la charge du bénéficiaire)	28
SOCIETES LOCALES	
Société de pêche	4
Club Vosgien	4
Club Sportif	4
Club Les Marcheurs du Val D'Argent	4
2- Bois de service des bûcherons en activité, des bûcherons retraités et des ayants droits	Stères attribués
M. JACQUOT Philippe (variable, selon H travaillées)	21
M. SCHWEITZER Fabrice (variable, selon H travaillées)	5
M. ENTZMANN René	10
M. ARMENTANO Angelo	10

M. MICLOT Constant	10
M. HERMENT André	10
Mme Vve VOINSON Odette	5
Mme Vve RICE Joseph	5
Mme Vve PETIT Bernadette	5
Mme Vve JEHÉL Jean (Philomène)	5
TOTAL DU BOIS DE SERVICE prévu pour 2019	130

030-2019 – Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la Commune

Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 ;

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DÉCIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

031-2019 – Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire

Monsieur le Maire expose :

- l'opportunité pour la **Commune de Sainte-Croix-Aux-Mines** de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant tout ou partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la **Commune de Sainte-Croix-Aux-Mines**

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

CHARGE le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes y afférent.

032-2019 – Locations de terrains

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. WEILLER Christophe a transmis un courrier en mairie signalant qu'il ne souhaitait plus exploiter les terrains loués à la commune et situés au lieudit

« Bonne Champs » rue du Merle et rue de Sobache.

Deux personnes se sont manifestées pour reprendre l'exploitation de ces terrains.

Mme NUSSBAUMER Justine pour les terrains situés au lieudit « Bonne Champs » et Mme BLÉGER Clémence pour les terrains situés à Sobache.

Monsieur le Maire propose la location des terrains suivant les indications ci-dessous :

- Terrains situés lieudit « Bonne Champs », section 41 – parcelles 23-24-123 et 169
à Mme NUSSBAUMER Justine pour une contenance d'1 ha 61 a 15 ca au prix de 107.97 euros l'année ;
- Terrains situés à Sobache section 39 – parcelles 17 – 02 et 137
à Mme BLÉGER Clémence pour une contenance d' 1 ha 65 a 99 ca au prix de 111,21 euros l'année ;

Ces tarifs seront révisés annuellement selon l'indice des fermages.

Pour 2019, le loyer sera calculé au prorata de la durée de location qui commencera le 1^{er} mai 2019.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord pour les locations indiquées ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer les conventions jointes à la présente délibération.

033-2019 – Demande de dénomination d'une place

Suite à l'installation d'un terrain multisport «city-park », près de la piste de bosses située à la Timbach, Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'inauguration de celui-ci aura lieu le Samedi 11 Mai 2019.

A cette occasion, et en mémoire à M. Christophe BLÉGER, adjoint décédé durant son mandat et instigateur de ce projet, M. le Maire propose de mettre à l'honneur leur collègue en nommant l'endroit où se trouve le city park , « Espace Christophe BLÉGER », et demande au conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition.

Madame Agnès HENRICHS, s'étonne de cette délibération, elle estime que notre ancien maire est mort il n'y a pas très longtemps et que s'il y avait une mémoire à honorer ce serait plutôt celle de M. Claude SCHMITT. Elle trouve que c'est faire beaucoup d'honneur à M. BLÉGER pour qui selon elle n'était pas quelqu'un de forcément exemplaire pour lui voire attribuer un endroit à son nom. Elle trouve qu'il serait plus juste de donner à cette place le nom de quelqu'un qui a vraiment œuvré sur la commune en nommant par exemple M. Jean BATAILLARD qui a enseigné durant 40 ans à Sainte Croix Aux Mines.

Monsieur le Maire répond que la délibération n'est pas soumise pour trouver un nom pour cette place, mais pour approuver ou non celui proposé. Il explique que cette décision a été prise depuis plusieurs mois, que le city park était un projet de M. Christophe BLÉGER et de M. José GOMES. Pour le groupe majoritaire, M. BLÉGER mérite amplement que cette place détienne son nom car il a tout fait pour que ce projet voit le jour. La date retenue pour cette inauguration a été choisi en fonction des disponibilités des financeurs ayant accordé leur soutien.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mme Agnès HENRICHS – Mme Andrée MANCHON - M. Philippe DORGLER et M. HAUSWALD, par procuration)

DECIDE que la place située rue de la Timbach où se trouve le terrain multisport aura la dénomination «Espace Christophe BLÉGER ».

034-2019 – Point sur l’activité de la Communauté de Communes du Val d’Argent

- Création d’une commission des finances
- Débat d’orientations budgétaires
- Commission locale de l’eau (taxe sur les eaux pluviales – harmonisation des tarifs sur le raccordement de l’assainissement)

035-2019– Informations de la Municipalité au Conseil Municipal

Monsieur le Maire,

- selon l’article L.2122-23 du CGCT, déclare qu’il doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des D.I.A. (déclarations d’intention d’aliéner), qui ont été réceptionnées en mairie et pour lesquelles il n’a pas été fait usage du droit de préemption.

Depuis le conseil municipal du 25 Janvier 2019, on relève 5 DIA :

N° DE LA DIA	ADRESSE	REFERENCES CADASTRALES
001/2019	8, rue du Grand-Rombach	Section 7 – parc.22
002/2019	13, rue du Général de Gaulle	Section 5 – parc.82
003/2019	Rue du Moulin	Section 4 – parc.55
004/2019	4, rue du Petit-Rombach	Section 5 – parc.44-45-47-251/43
005/2019	ZA EST	Section 32 – parc.212/31 Section 33 – parc.197/5

Monsieur le Maire informe l’assemblée sur l’obtention de 40 % de DETR pour le projet de rénovation de l’école élémentaire. Il précise qu’une commission des travaux et des finances élargie à l’ensemble des conseillers municipaux aura lieu d’ici quelques semaines pour présenter l’avancement du projet.

Rappel du Oschterputz, samedi le 6 avril à 9 h.

Madame Marie-Christine SALBER informe qu’une société va procéder à l’établissement de nouveaux plans de la commune gracieusement à l’aide d’encarts publicitaires.

036-2019– Questions des conseillers municipaux

Néant

037-2019– Divers

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 h 00

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Avril 2019
RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

- 013-2019 - Approbation du compte-rendu de la séance du 25 Janvier 2019
- 014-2019 - Compte de gestion 2018 du budget annexe Lotissement Les Prés Pierre
- 015-2019 - Compte administratif 2018 du budget annexe Lotissement Les Prés Pierre
- 016-2019 - Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe Lotissement Les Prés Pierre
- 017-2019 - Compte de gestion 2018 du service Eau Assainissement
- 018-2019 - Compte administratif 2018 du budget Eau et Assainissement
- 019-2019 - Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget Eau
- 020-2019 - Budget primitif annexe 2019 - Eau
- 021-2019 - Compte de gestion 2018 du budget annexe Forêt
- 022-2019 - Compte Administratif 2018 du budget annexe Forêt
- 023-2019 - Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe Forêt
- 024-2019 - Budget primitif annexe 2019 - Forêt
- 025-2019 - Compte de gestion 2018 du budget général de la Commune
- 026-2019 - Compte administratif 2018 du budget général de la Commune
- 027-2019 - Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget général de la Commune
- 028-2019 - Vote des taux des trois taxes de l'année 2019
- 029-2019 - Budget primitif 2019 de la Commune
 - a - Vote des subventions
 - b - Fixation de la liste du bois de service
- 030-2019 - Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune
- 031-2019 - Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire
- 032-2019 - Locations de terrains
- 033-2019 - Demande de dénomination d'une place
- 034-2019 - Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent
- 035-2019 - Informations de la municipalité au Conseil Municipal
- 036-2019 - Questions des conseillers municipaux
- 037-2019 - Divers



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE DE SAINTE CROIX-AUX-MINES

Liste des présents
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 Avril 2019

Noms-prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Signatures
BURRUS Jean-Marc Maire	X			
ZENNER Jocelyne 1 ^{er} Adjoint	X			
MAIRE Jean-Pierre 2 ^{ème} Adjoint	X			
SALBER Marie-Christine 3 ^{ème} Adjoint	X			
ORSATI Régine 4 ^{ème} Adjoint	X			
CONRAUX Thierry 5 ^{ème} Adjoint	X			
MEYER Francine	X			
BONNEFON Isabelle	X			
VOINSON Rémy	X			
HUCK Marie-Laure	X			
LEMAITRE Roxane	X			
HAUSWALD René		X		Procuration à Mme HENRICHS A.
HENRICHS Agnès	X			
MANCHON Andrée	X			
DORGLER Philippe	X			
ULRICH Gabrielle	X			
BUCKEL Daniel	X			
FOUQUET Nathalie	X			
GOMES José		X		Procuration à M. MAIRE J.P.